

Procès-verbal du Comité Syndical ordinaire, le 14 février 2018

Le quatorze février deux mille dix-huit à dix-huit heure trente-cinq, les membres du comité syndical du Syndicat du moyen Adour landais se sont réunis au Pôle associatif de Souprosse sous la Présidence de Monsieur Christian Ducos.

Présents : Mmes et MM. Brault, Loubère, Brettes, Maury, Pomies, Labat, Juzan, Raulin, Glattard, Lamaignère, Napias, Dupau, Labarbe, Brèthes, Mallet, Heitz, Saint Paul, Desblancs, Lagrola, Torreguitart, Dufourcq, Bellocq, Cadillon, Lalanne, Carrincazeaux, Mesplède, Lafite, Degos, Urolategui, Lavielle, Coudroy, Tauzin, Bordes, Dubosc, Ducos, Gaillardet, Dubourdiou, Comet, Suberchicot.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Rabaud Favereau, MM. Tauzin, Heinrich, Castets, Fabere, Noyelle.

Excusés : MM. Cardonne, Bareyt, Capbern, Dupouy, De Sousa, Sebie, Dufourcq.

Absents : MM. Galabert, Candau, Pascal, Lafenêtre, Brèthes, Lamothe, Courrèges, Dupouy, Darrieutort, Bibes, Dauga, Degert, Lafenêtre, Delhoste, Daugreilh, Morlaes, Barros, Cardeneau, Barros, Soule, Suzan.

Présents mais non votants : M. Tastet représentant de la commune de Saint-Sever, M. Labat représentant de la commune de Poyanne, M. Fritsch représentant de la commune de Louer, M. Fernandez représentant de la commune de Narrosse, Mme Dunoguiet de l'Institution Adour et Mme Tastet, MM. Dupuy et Malby du Syndicat et M. Balans, stagiaire au Syndicat.

Secrétaire de séance : Mme Maury

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 novembre 2017
- Délibérations :
 - Renouvellement du contrat du technicien rivière
 - Ordre de mission permanent pour les techniciens
 - Orientations budgétaires
 - Programme de travaux Adour 2018 (sera abordé dans le point étape rivière)
 - Programme de travaux Sentier 2018 (sera abordé dans le point étape sentier)
 - Acquisition de matériel (sera abordé dans les questions diverses)
- Rivière : point étape
- Sentier : point étape
- Itinéraire nautique : point étape
- Animation : point étape
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 novembre 2017

Le compte rendu du comité syndical du 29 novembre 2017 n'appelle pas de remarque et est approuvé à l'unanimité par les membres du comité syndical.

2. Délibérations à l'ordre du jour

❖ Renouvellement du contrat du technicien rivière

Le contrat de M. Dupuy arrive à terme le 28 février 2018, de ce fait, Mr Ducos propose de le renouveler pour une durée de 10 mois. A l'issue de ces 10 mois, M. Dupuy arrivera à 6 ans d'exercice en tant que contractuel dans la fonction publique territoriale et à ce moment-là pourra lui être proposé un CDI. De plus, Mr le Président propose de réévaluer son salaire en le majorant de 100€.

L'ensemble des membres du comité syndical se prononce favorablement au renouvellement de ce contrat et ont également validés la majoration du salaire associé à ce contrat.

❖ Ordre de mission permanent pour les agents

Pour mener à bien leurs missions mais également pour suivre des formations, les agents ont besoin de se déplacer sur le territoire du syndicat et cela nécessite l'élaboration d'un ordre de mission permanent. Ce document permet de justifier le remboursement de l'ensemble des frais : déplacement, restauration, hébergement,...

Pour les déplacements hors périmètre du syndicat, les agents devront demander au Président un ordre de mission spécifique.

L'ensemble des membres du comité syndical se prononce favorablement à l'élaboration d'un ordre de mission permanent sur le périmètre du syndicat.

❖ Indemnité au Président et Vice-Présidents

Après discussion, il est proposé au Comité Syndical de maintenir les indemnités pour le Président et les 2 Vice-Présidents, à hauteur 0,5 du barème indiciaire, calculé en fonction des tranches de population.

Le Syndicat se situe dans la tranche de population de 50 000 à 99 999 habitants.

	Indemnité prévue	Coefficient	Indemnité retenue
Président	1 122,57 €	0,50	561,29 €
Vice-président	448,95 €	0,50	224,954 €

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le maintien des indemnités. Les crédits budgétaires nécessaires au versement de ces indemnités seront inscrits au budget du Syndicat.

❖ Orientations budgétaires

BUDGET PRINCIPAL "GEMAPI"

SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Budget 2017	Orientations 2018			
		RAR 2017	Dépenses	Recettes	RAC SIMAL
Charges à caractère général	426 897,85 €				
Charges personnel et assimilé (1,5 ETP)	76 550,00 €		60 500 €	36 300 €	24 200 €
Autres charges de gestion courantes	31 000 €		40 000 €	24 000 €	16 000 €
Mutualisation (1/2 ETP SYRBAL)			11 000 €		11 000 €
Programme gestion Adour + lutte renouée			120 000 €	100 800 €	19 200 €
TOTAL			231 500 €	161 100 €	70 400 €

BUDGET PRINCIPAL "GEMAPI"

SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre	Budget 2017	Orientations 2018			
		RAR 2017	Dépenses	Recettes	RAC SIMAL
Programme gestion Adour + lutte renouée	136 000 €	6 000 €	Virement en section « Fonctionnement »		
Travaux urgents	50 000 €		50 000 €	32 000 €	18 000 €
Travaux affluents	50 000 €		50 000 €	32 000 €	18 000 €
Animation et sensibilisation			500 €		500 €
Etude DIG	100 000 €	30 000 €	20 000 €	40 000 €	10 000 €
TOTAL			156 500 €	122 000 €	34 500 €

BUDGET ANNEXE "HORS GEMAPI"

SECTION FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Budget 2017	Orientations 2018		
		Dépenses	Recettes	RAC SIMAL
Charges à caractère général				
Charges personnel et assimilé (1/2 ETP)		20 000 €	12 000 €	8 000 €
Autres charges de gestion courantes				
TOTAL		20 000 €	12 000 €	8 000 €

BUDGET ANNEXE "HORS GEMAPI"

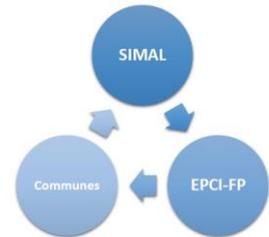
SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre	Budget 2017	RAR 2017	Orientations 2018		
			Dépenses	Recettes	RAC SIMAL
Sentier	350 000 €		350 000 €	164 000 €	186 000 €
Itinéraire nautique	42 000 €	4 500 €	15 000 €	12 000 €	7 500 €
TOTAL			369 500 €	176 000 €	193 500 €

Après discussion, les orientations budgétaires pour l'année 2018 sont approuvées à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité syndical.

❖ **GEMAPI : feuille de route 2018**

En ce début d'année 2018, des rencontres sont programmées avec chaque EPCI, les objectifs sont les suivants :

- Recueillir les attentes de chaque intercommunalité : fonctionnement, structuration, mutualisation... ;
- Définir les interactions entre les 3 échelons : SIMAL, EPCI, commune ;
- Finaliser le périmètre en cohérence avec le bassin versant ;
- Finaliser la représentativité.



❖ **Programme pluriannuels**

M. Dupuy fait état des programmes pluriannuels en cours :

✓ **Sur le bassin versant du SIMAL depuis 2015**

Une **D**éclaration d'**I**ntérêt **G**énéral (DIG) Warsmann nous permet d'effectuer des travaux d'entretien sur le territoire en attendant le dépôt de la DIG associée au futur **P**rogramme **P**luriannuel de **G**estion (PPG) en cours d'élaboration.

Avant dépôt officiel pour instruction, nous souhaitons effectuer une réunion de cadrage avec la DDTM et la DREAL. L'objectif est d'obtenir l'arrêté avant fin 2018.

✓ **Sur le bassin versant du Bos et des 3A**

Une DIG Warsmann est également en cours sur les deux sous bassin pour permettre des actions d'entretien.

L'objectif est de lancer une étude pour faire un état des lieux de ces cours d'eau, un diagnostic des différents points de dysfonctionnement et d'élaborer un programme d'actions pour y remédier.

Une première réunion de concertation aura lieu avant lancement de l'étude, avec l'ensemble des acteurs politiques et techniques. Le démarrage est prévu mi-mars 2018.

❖ **Programme de travaux Adour 2018**

M. Malby explique que l'Adour est divisé en 3 tronçons sur lesquels le syndicat intervient sur chacun tous les 3 ans pour la gestion de la ripisylve.

Cette année le tronçon qui fera l'objet du programme de travaux d'entretien est celui amont. Il concerne les communes suivantes :

Aire-sur-l'Adour, Bordères-et-Lamensans, Cazères-sur-l'Adour, Duhort-Bachen Grenade-sur-l'Adour, Larrivière-Saint-Savin, Montgaillard, Saint-Maurice-sur-l'Adour, Renung, Saint-Sever.

Les délégués de ces communes sont invités à faire parvenir leurs remarques concernant d'éventuelles informations à Pierrick Malby, technicien en charge du programme de travaux sur l'Adour cette année.

La gestion de la végétation sera priorisée au droit des zones d'enjeux, le retrait des embâcles sera prioritaire en amont des ouvrages et pour sécuriser le parcours de l'itinéraire nautique.

Les communes de Gouts, Onard et Vicq-d'Auribat seront concernées par des actions de gestion d'espèces invasives en continuité de ce qui a été réalisé l'an dernier.

Plan de financement prévisionnel

Communes concernées	Nature des travaux	Estimation prévisionnelle en € (TTC)	Financements en € HT			
			Agence de l'eau Adour Garonne	Conseil Départemental des Landes	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	SIMAL
			30,6 %	(30 % x coef de solidarité) 29,4 %	20 %	20 %
D'Aire-sur-l'Adour à Saint-Sever	Gestion de la végétation sur l'Adour	102 000 €	31 212 €	29 988 €	20 400 €	20 400 €
Grenade-sur-l'Adour, Larrivière-Saint-Savin, Gouts, Onard et Vicq-d'Auribat	Gestion d'espèces invasives	18 000 €	5 508 €	5 292 €	3 600 €	3 600 €

Le programme de travaux Adour 2018 ainsi que son plan de financement ont été approuvés à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité syndical.

❖ Programme de gestion des affluents sur les communes de Laurède / Poyanne / Onard

M. BALANS est stagiaire dans le cadre de la formation de technicien rivière dispensée à Vic en Bigorre. Sa mission durant son stage au SIMAL est d'élaborer un programme de gestion sur des affluents de l'Adour sur les communes de Laurède, Poyanne et Onard. Au vu du temps imparti, les travaux se concentreront sur un affluent sur la commune de Poyanne.

Ce cours d'eau présente une problématique récurrente d'ensablement, ce qui a pour conséquence des débordements fréquents sur une route, d'où la présence d'un enjeu de sécurité publique pour les usagers.

Une première rencontre a été organisée le 24 janvier 2018 avec un agent de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB, anciennement ONEMA), des élus de la commune et les techniciens du syndicat.

Cette réunion a amené plusieurs constats sur l'état du cours d'eau :

- L'ensablement est une conséquence de l'érosion des sols sur les coteaux à dominance agricole,
- Le surplus d'herbiers est une conséquence de l'absence de ripisylve,
- La présence d'ouvrages (10 buses) mal dimensionnées et positionnées.
- Un affaissement de berge (causé par une mauvaise manœuvre d'une moissonneuse batteuse) qui a induit un obstacle aux écoulements.

Ce cours d'eau a été curé en 2017, l'objectif est de proposer des solutions plus douces telles-que :

- Implantation de végétation (arbres et arbustes) pour créer de l'ombrage et diminuer les herbiers ;
- Réduire la section d'écoulement du cours d'eau pour faciliter l'évacuation des sédiments ;
- Reprofilier le fossé adjacent pour favoriser l'évacuation des eaux de pluie (reste à étudier la possibilité de prise en charge par l'EPCI au titre de la gestion de la voirie) ;
- Reprofilier la mare adjacente pour créer une zone tampon.

3. Sentier

Mme TASTET porte à connaissance l'avancement du Sentier pour les nouveaux adhérents au syndicat en rappelant que celui-ci est aménagé et balisé de Dax à Mugron et que nous travaillons désormais à l'ouverture de Mugron à Aire sur l'Adour.

❖ **Perspectives 2018 : Mugron, passage de la rive gauche à la rive droite**

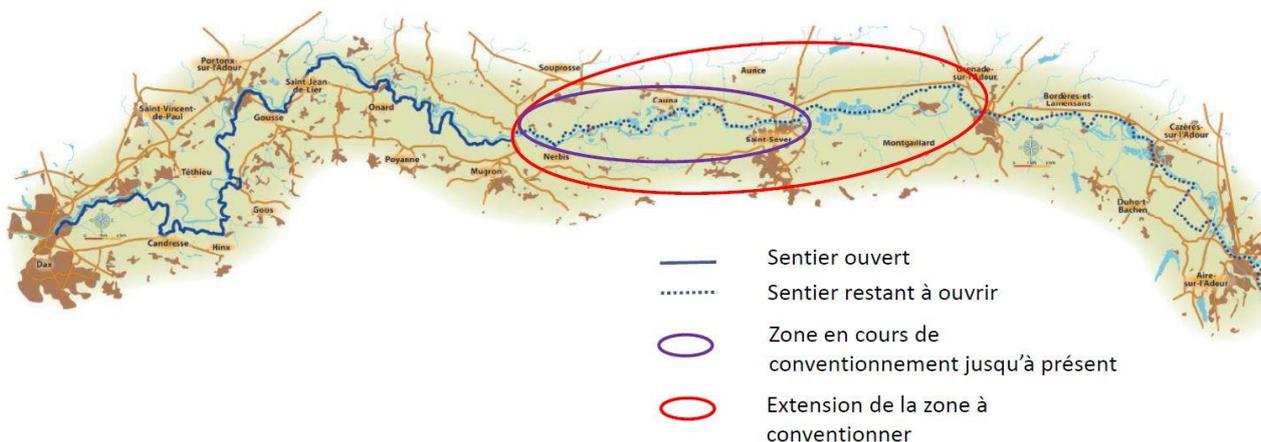
De Dax à Mugron, le Sentier chemine rive gauche de l'Adour, à partir de Mugron celui-ci passera rive droite. Pour cela, il va falloir travailler sur le franchissement du pont de Mugron, tel qu'il est aujourd'hui, l'ouvrage permet le passage simultané de deux véhicules légers, cependant avec un poids lourd il est impossible de s'y croiser.

De ce fait, ni le département, ni le syndicat ne souhaitent engager leur responsabilité en ajoutant sur l'ouvrage l'usage piéton. C'est pour cela que le SIMAL a engagé une démarche commune avec le département pour travailler sur l'aménagement d'une passerelle contre le pont.

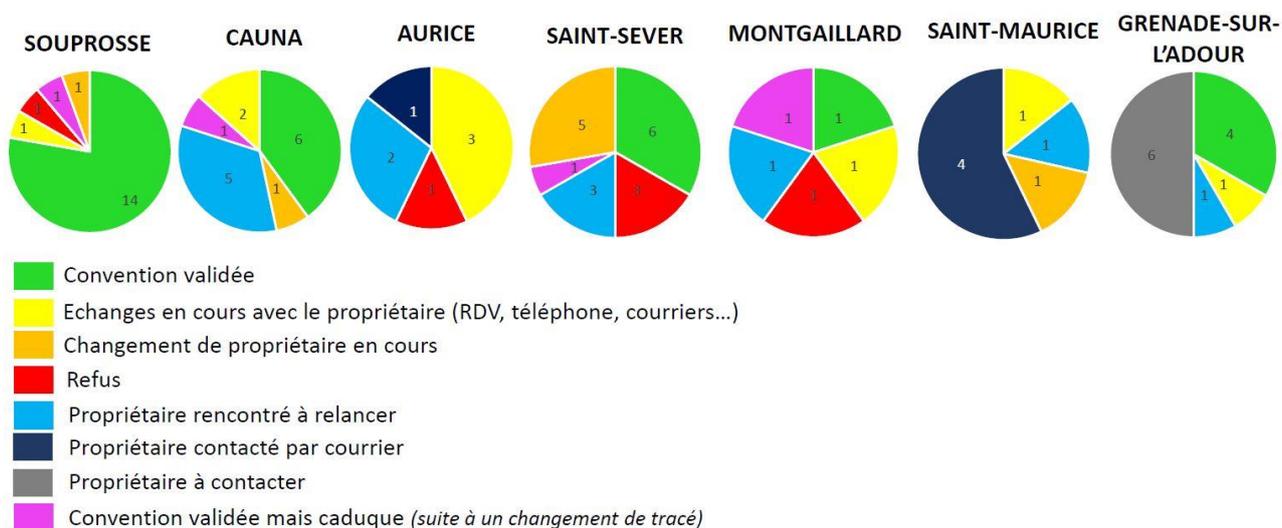
Cette collaboration permettra de s'appuyer sur les compétences du service aménagement du département pour l'élaboration du cahier des charges, l'ouverture des offres...

❖ **Perspectives 2018/2019 : conventionnement**

Du fait de la problématique du franchissement de l'ouvrage de Mugron, Mme TASTET explique qu'au lieu d'ouvrir la tranche Mugron / Saint-Sever en 2018, elle va travailler sur une ouverture de la tranche Mugron / Grenade en 2019.



❖ Perspectives 2018/2019 : état du conventionnement



❖ Perspectives 2018 : dénouement des points de blocages

Mme TASTET expose que certaines zones comportent des difficultés au niveau du conventionnement avec les propriétaires (Aurice, Saint-Sever), de ce fait, des réunions de concertation vont être organisées pour ces zones sensibles avec pour objectif de s'accorder sur un tracé acceptable.



❖ Programme de travaux Sentier 2018

Mme TASTET présente les dépenses ainsi que le plan de financement concernant les éléments de signalétique qui seront implantés sur le Sentier de Mugron à Grenade sur l'Adour.

Dépenses		Plan de financement			
Panneaux	9 800€	Financeurs			
Pupitres	8 200€	Dépense signalétique	AEAG	CD40	SIMAL
TOTAL	18 000€	18 000 €	50% 9 000 €	30% 5 292€	20% 3 708€



Les dépenses relatives à la conception, réalisation et à la pose de signalétique de Mugron à Grenade sur l'Adour ainsi que le plan de financement associé ont été approuvés à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité syndical.

4. Itinéraire nautique

❖ Perspectives 2018 : itinéraire global

En 2017, une réunion avec l'ensemble des clubs pratiquant sur l'Adour, sur le territoire du SIMAL (le club de canoë kayak aturin, l'association Lagrange de Larrivière Saint-Savin, le SCKAN de Saint-Sever) a été organisée avec pour objectif l'élaboration d'une convention entre ces clubs et le SIMAL pour cadrer la sécurisation de la voie d'eau ainsi que la mise à disposition de signalétique temporaire.

Le document élaboré en commun a été approuvé par le service juridique de la Fédération Française de Canoë-Kayak ainsi que par le service juridique de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales.

Une réunion est programmée pour entériner la signature de ce document le 21 février 2018.

❖ Perspectives 2018 : tronçon Saint-Sever-Mugron

En 2018, est programmée l'ouverture du parcours reliant Saint-Sever à Mugron :

Parcours : 18,50 km

📍 Départ

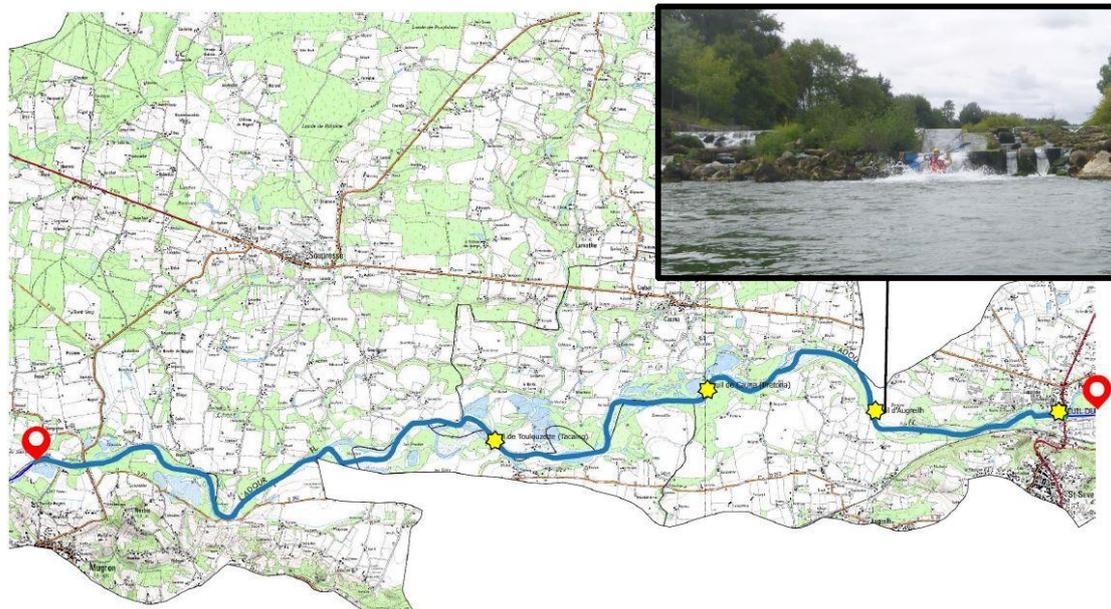
Saint-Sever - Ponton du club
→ Point d'accès existant

📍 Arrivée

Mugron - Lac de la Saucille
→ Point d'accès à aménager

Point à travailler :

★ Signalisation et
aménagement des seuils



Le premier objectif est d'optimiser la pratique en aménageant des points d'accès identifiés, pour cela, une réunion de travail est programmée avec le SCKAN pour qu'ils expriment leur besoin en terme d'aménagement du point d'embarquement situé au niveau du club.

L'objectif second est de favoriser le franchissement ou le contournement des seuils faisant obstacle à la continuité nautique, pour cela il va être nécessaire d'engager une concertation avec les propriétaires d'ouvrages concernés :

- Le seuil de Péré : une rencontre est à programmer avec la Communauté de communes Chalosse Tusan.
- Le seuil d'Augreilh : une rencontre a déjà eu lieu avec l'Institution Adour le 25 janvier 2018.

5. Animation

❖ Animation en canoë-kayak avec les gardes-nature de conseil départemental

Les deux animations estivales organisées en partenariat avec les gardes-nature du département se dérouleront le jeudi 12 juillet et le jeudi 23 août, les réservations s'effectueront auprès de l'office de Tourisme du Pays Grenadois.

6. Questions diverses

❖ Acquisition de matériel

Pour optimiser les prospections terrains des techniciens, l'acquisition d'une tablette GPS semblerait pertinente.

Cette acquisition se fera certainement par un groupement de commande avec d'autres structures du bassin de l'Adour (syndicats et institution Adour).

Dépenses	
Tablette GPS	2 000€
Logiciel	1 500€
TOTAL	3 500€

Plan de financement			
	Financeurs		
Dépense acquisition matériel	AEAG	Région Nouvelle Aquitaine	SIMAL
3 500€	60% 2 100€	20% 700€	20% 700€

Les dépenses relatives à l'achat d'une tablette GPS et de son logiciel associé ainsi que leur plan de financement ont été approuvés à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité syndical.

La réunion du comité syndical extraordinaire s'achève à 20h00